



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 209-2021
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.310

Déposée le : 16.09.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Benoit (Corgémont, UDC) (porte-parole)
Grabner (La Neuveville, UDC)
Klopfenstein (Corgémont, UDC)
Tobler (Moutier, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Le Conseil exécutif est chargé d'étudier une augmentation des subventions accordées lors de l'assainissement d'une installation de chauffage

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. Faire en sorte que la volonté de souscrire à une source d'énergie propre soit prise en compte et subventionnée équitablement lors d'une modification ou d'un remplacement d'un chauffage au mazout, au gaz, à l'électricité ou encore au bois !
2. Entreprendre des démarches auprès de la Confédération afin d'obtenir davantage de subventions à cet effet !
3. Planifier les demandes de subventions et garantir leur paiement dans un espace-temps de cinq ans maximum !

Développement :

Dans l'ensemble de notre canton, on assiste à une forte planification et mise en place de réseaux de chauffage à distance, notamment dans les régions périphériques.

L'utilisation du bois des forêts sous forme de copeaux constitue une source d'énergie neutre en CO₂ et renouvelable.

Les corporations publiques ou privées constituées à cet effet sont soumises à certaines contraintes administratives et techniques qui parfois provoquent des retards dans la réalisation de leurs réseaux de distribution.

Or, en fonction des demandes déposées auprès du canton et des moyens financiers mis à disposition, les montants alloués peuvent varier d'une année à l'autre et provoquer des disparités entre les bénéficiaires raccordés à un même réseau !

Il serait utile et primordial que le canton mette tout en œuvre afin de trouver les solutions adéquates pour y remédier.

Destinataires

– Grand Conseil